



SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE ET DU PATRIMOINE DE L'ORDRE DE MALTE

FONDÉE LE 13 JUIN 1986 – RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 28 OCTOBRE 2005

sous le haut patronage de
S.A. E^{me} Fra' Andrew Bertie †
Prince et LXXVIII^e Grand Maître de l'Ordre Souverain de Malte

Siège social : 10, place des Victoires - 75002 Paris
Téléphone : 01.42.96.48.36 - Courriel : histoirepatrimoinemalte@gmail.com



SOMMAIRE DU BULLETIN N° 29

	Pages
<i>Les ambassades en Turquie de fr. Antoine Charron et la poursuite de sa carrière en France</i>	
Jean-Bernard de Vaivre	4
<i>Résumé en anglais</i>	36
<i>Les Saplana, histoire d'un « clan » familial catalan et de ses liens avec l'Ordre de l'Hôpital (1412-1478)</i>	
Pierre Bonneaud	37
<i>Résumé en anglais</i>	49
<i>Philibert de Foissy, grand prieur de Champagne et lieutenant du roi sur les galères</i>	
Xavier Quenot	50
<i>Résumé en anglais</i>	68
<i>L'Ordre de Saint Jean de Jérusalem et les Maltais</i>	
<i>II. L'affaire du capitaine de la nuit (1770)</i>	
Alain Blondy	69
<i>Résumé en anglais</i>	80



COTISATIONS POUR 2013

- Membres titulaires : 40 €
- Membres titulaires à vie : 400 €

**Illustration de la couverture :**

Vue de l'Ouest, la chapelle de la commanderie de Saint-Rémy, édifiée par fr. Antoine Charron.

LES AMBASSADES EN TURQUIE DE FR. ANTOINE CHARRON ET LA POURSUITE DE SA CARRIÈRE EN FRANCE

La sixième décennie du XV^e siècle ne fut pour Rhodes guère plus calme que les précédentes. Le grand maître de l'ordre de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem Jacques de Milly, qui avait été élu le 1^{er} juin 1454, mourut à Rhodes le 17 août 1461. Lui succéda alors fr. Ramon Pere Sacosta, de la châtellenie d'Amposta, un Catalan qui restera à la tête de l'Ordre jusqu'à sa mort, survenue à Rome le 21 février 1467. Puis fr. Gian-Battista Orsini, alors grand prieur de Rome, se verra confier la direction de l'Ordre.

Les temps difficiles

Les magistères d'Antoni de Fluvià (1421-1437) et de son successeur Jean de Lastic (1437-1454) avaient été précédemment marqués par les attaques des Mamelouks contre Chypre, puis contre Rhodes même, avec les sièges, infructueux pour les assaillants, de 1440 et 1444, année au cours de laquelle fut cependant conclue une trêve entre l'Ordre et les Ottomans. La chute de Constantinople en 1453 obligea le grand maître Lastic à convoquer tous les chevaliers à venir sur l'île avec armes, chevaux et servants pour défendre le siège de l'Ordre¹ tandis que l'on hâtait dans toutes les îles possédées par l'Hôpital les constructions défensives et procédait, en Chypre, à la reconstruction de la forteresse de Kolossi², dont la campagne de travaux fut alors suivie par fr. Pierre d'Aubusson.

Dès ce moment, alors qu'une trêve avait été conclue en 1450, Constantinople³ demanda que l'Ordre lui verse un tribut annuel de 2 000 ducats, ce que le grand maître

Lastic refusa, ne fermant cependant pas la porte aux négociations. D'autant que Venise, Chio, Mytilène avaient accepté de payer un tribut au Sultan. Cette question va être au centre des relations avec la Porte, non seulement sous le magistère de Lastic, mais aussi de ses deux successeurs, Milly et Sacosta.

La chute de Constantinople entraîna de la part du pape Calixte III un appel à la croisade auprès des princes chrétiens. Il n'eut pas de véritable écho, et le souverain pontife prit donc l'initiative d'armer une flotte, dont le commandeur catalan fr. Jaume de La Geltrú⁴ fut à la tête d'une des galères, mais cette expédition n'eut pas de résultats. Ceci étant, les Turcs commencèrent à s'attaquer aux possessions de Rhodes, ravageant le Lango, c'est-à-dire l'île de Cos⁵, en 1457, et multipliant également les razzias sur Symi, Leros, Calymnos et Nisyros, allant jusqu'à débarquer sur l'île de Rhodes où ils détruisirent Archangelos, enlevant paysans et bétail. L'Ordre redoubla donc d'efforts durant ces années pour renforcer les défenses de la ville, malgré une crise financière alarmante. En dépit de la réticence – voire de la condamnation – du Saint-Siège à l'égard d'accords passés ponctuellement entre l'Ordre et les Mamelouks ou les Ottomans⁶, des trêves furent parfois conclues du temps de Lastic ou recherchées par ses successeurs⁷.

Ainsi, en 1459 s'esquissa l'espoir de conclure une trêve avec les Ottomans, à la suite d'une approche auprès de la Porte, menée par l'intermédiaire⁸ d'un pape grec,

¹ Roberto Valentini, « L'Egeo dopo la caduta di Costantinopoli nelle relazioni dei Gran Maestri di Rodi », *Bulletino dell'Istituto Storico Italiano per il Medio Evo e Archivio Muratoriano* 51 (1936), p.137-168 et Zacharias Tsirpanlis, *Ανεκδοτα εγγραφα για τη Ροδο και τις Νοτιες Σποραδες απο το Αρχαιο των Ιωαννιτων Ιπποτων [Documents inédits concernant Rhodes et les îles du Sud-Est de l'Égée des archives de l'Ordre de l'Hôpital]*, t. I (seul paru) : 1421-1453, Rhodes, 1995, doc. 308.

² Jean-Bernard de Vaivre, « La forteresse de Kolossi en Chypre », *Monuments Piot*, t. 79 (2000), p. 73-155.

³ Comme l'a écrit fort justement Pierre Bonneaud à propos de la dernière année du magistère de Lastic : « *Venise et Gênes, pour la poursuite de leur commerce avec les Turcs comme pour la tranquillité de leurs comptoirs de l'Égée, avaient accepté de payer des subsides au Grand Turc, comme l'avaient fait aussi le despote de Serbie et l'empereur de Trébizonde. Mehmed II, qui avait pourtant fait serment de respecter le traité de paix avec l'Hôpital conclu par son père, avait envoyé un ambassadeur à Rhodes et, reniant sa parole, il avait exigé le paiement annuel d'un tribut de 2 000 ducats, que le maître s'était refusé à payer* » (« Le difficile exercice du pouvoir par le maître Jean de Lastic, 1437-1454 », *SHPOM*, n° 26 (2012), p. 22-43.

⁴ Voir *infra*.

⁵ Jean-Bernard de Vaivre, « Les Hospitaliers au Lango. Le château de Narangia », *SHPOM*, n° 25, 2011, p. 4-48 ; « Forteresses de l'Ordre de Saint-Jean dans le Dodécane. Les châteaux de Narangia et de Symi », *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 2010, sous presse.

⁶ Constantin Marinescu, *La politique orientale d'Alfonse V d'Aragon, roi de Naples (1416-1458)*, Barcelone, 1994, p. 119.

⁷ Sur le contexte général des négociations, voir la belle étude de Pierre Bonneaud, « Negotiation and Warfare : The Hospitallers of Rhodes around and after the fall of Constantinople (1426-1480) », *Ordine militares. Colloquia Torunensia historica. Yearbook of the study of the military Orders*, t. XVII (2012), p. 81-103.

⁸ Il y avait eu antérieurement d'autres émissaires auprès de la Porte. C'est ainsi qu'en 1451 ou 1452, après l'avènement de Mehmet II, l'Ordre envoya fr. Pierre du Chariol, commandeur de Tortebeuse au prieuré d'Auvergne – qui avait antérieurement été chargé de missions délicates, notamment auprès du sultan d'Égypte dès 1443, à propos des affaires de Chypre – pour conclure avec les Ottomans un accord de paix analogue à celui qui avait été signé et rendu public à Rhodes le 20 juillet 1450 avec Mourad II, père de Mehmet II (Zacharias Tsirpanlis, *Η Ροδος και οι νοτιες Σποραδες στα χρονια των Ιωαννιτων Ιπποτων (14ος-16ος)*, Rhodes, 1991,

Vincent Portays et Guillaume Faye, notaires jurez des contractz royaux de Tours cy mis, le premier jour de may l'an mil .CCCC. quatre vings et ung. Anthoine Charron, Portays⁷¹ Faye ».

Quatre canons furent donc envoyés, dès le 1^{er} mai 1481 à Rhodes. Il est intéressant de noter qu'ils furent fondus à Orléans⁷², atelier qui n'était jusqu'à présent pas connu comme permanent.

Fr. Antoine Charron, commandeur de Saint-Rémy et bâtisseur

Si fr. Antoine Charron est qualifié dans ce texte de mai 1481 de commandeur de La Vauceau et de Saint-Rémy, il avait été nommé à la tête de cette commanderie depuis déjà au moins dix ans. En effet, un texte précise que, le 10 juillet 1471, frère Antoine Charron, commandeur de Saint-Rémy, au prieuré d'Aquitaine, alors à Rhodes, renonça, de sa pleine autorité et sans y être contraint⁷³, à tous droits et action qu'il pouvait avoir sur la commanderie de Feoles⁷⁴, établissement qui avait été promis à fr. Jean Prévost⁷⁵ par provision du prieur.

⁷¹ Si le nom de Guillaume Faye ne semble pas figurer dans les tables des archives départementales d'Indre-et-Loire, celui de Vincent Portays apparaît bien parmi les minutes des notaires de Tours entre 1473 et 1494 (ADIL, cotes 3 E 284-290).

⁷² Ceci étant, on sait que le roi fit fondre à Orléans en 1467 des coulevrines d'un poids de 400 livres, qu'en 1476 une bombarde d'un poids considérable était nommée Orléans, trois autres bombardes devant être fondues dans cette même ville en 1477. Ainsi, s'agissant de ces fontes ponctuelles :

- en 1466 ou 1467, Gaspard Bureau touche 100 £ pour la façon d'un gros canon qu'il a fait à Orléans (Édouard Perroy, « L'artillerie de Louis XI dans la campagne d'Artois », *Revue du Nord*, t. 26, 1943, p. 177 (d'après BnF, ms. fr. 20685, fol. 389),

- le 14 avril 1467, 200 £ au même pour divers travaux à Orléans (dont la fonte de dix coulevrines, chacune pesant 400 livres et la réalisation de 9 gros chariots à bombarde).

- Il existe aussi, dans le *Journal de Jean de Roye connu sous le nom de Chronique scandaleuse 1460-1483*, éd. Bernard de Mandrot, Paris, 1896, p. 63, une mention de la réalisation, en décembre 1477, par Louis XI de 12 grosses bombardes de fonte : trois à Paris, trois à Tours, trois à Orléans et trois à Amiens. En 1477, il y a donc déjà la preuve de la fonte de munitions royales à Orléans et le garde de l'artillerie récupère à Orléans des quantités importantes de poudre, boulets, plomb, pour la campagne d'Artois. Je dois la plupart de ces éléments à Emmanuel de Crouy-Chanel que je remercie de son aide, dispensée avant la parution de son livre : Emmanuel de Crouy-Chanel, *Canons médiévaux, puissance du feu*, 2010, cf. p. 96 et 98.

⁷³ AOM 379, fol. 19v.

⁷⁴ Féoles, sur la commune de Saint-Étienne-de-Brillouet, Vendée, arr. Fontenay-le-Comte, cant. Sainte-Hermine.

⁷⁵ Ce fr. Jean Prévost, fils de Jean IV Prévost, écuyer, seigneur d'Aïsec, de Sansac, Touchimbert et de Jeanne de Paisette, est connu pour avoir été notamment commandeur de l'hôpital de Faugaret (sur la commune d'Assérac, Loire-Atlantique, arr. Saint-Nazaire, cant. Herbignac) dont il rendit aveu au duc de Bretagne le 11 mars 1476 (AD Loire-Atlantique, B 906). Il fut quatre ans plus tard autorisé par le duc François II à publier les bulles d'indulgences lors du siège de Rhodes. Il ne doit pas être confondu avec fr. Jacques Le Provost, commandeur de Fretay en 1474 et son neveu fr. Armel (AOM 382, fol. 1r).

En 1478, fr. Antoine Charron eut un différend avec fr. Reginald de Saint-Simon⁷⁶, à propos des commanderies de Clisson⁷⁷, Villedieu⁷⁸ et Boisferré⁷⁹, auxquelles fr. Antoine Charron voulait prétendre, litige soumis au grand maître et au conseil qui décidèrent que ces établissements ne pouvaient être donnés qu'à un chevalier, ce qui n'était pas le cas pour fr. Antoine Charron.

Il conserva donc sa vie durant Saint-Rémy et La Vauceau. S'il reste peu de chose à La Vauceau⁸⁰ en dehors du squelette de la chapelle de ce membre de la commanderie principale, une partie notable de celle de Saint-Rémy existe toujours. Aujourd'hui située sur la commune de Verruyes⁸¹, cette commanderie comportait plusieurs corps de bâtiment. S'il subsiste, au midi, un grand corps, orienté Est-Ouest, qui abritait les granges et des bâtiments d'exploitation (fig. 3), dont plusieurs autres ont disparu, ce que l'on y voit aujourd'hui⁸² présente encore un grand intérêt⁸³. L'édifice le plus important est la chapelle de cet établissement, car elle fut reconstruite par fr. Antoine Charron.

C'est une chapelle de plan barlong, régulièrement orientée, qui mesure, à l'intérieur, 15,50 m de long sur 6,40 m de largeur.

Elle présente, au couchant, un mur pignon élevé, dont la pente du comble aigu est importante, et qui est accosté, au sud, par une tour de section carrée, décalée vers l'Ouest par rapport au pignon (fig. 4). Cette tour,

⁷⁶ Fr. Reginald de Saint-Simon est un personnage bien connu, mais qui ne semble pas avoir été titulaire de la commanderie de Clisson. Il fut d'abord commandeur de La Feuillée (Finistère, cant. Huelgoat, arr. Chateaulin) – bien que l'abbé Guillotin de Corson ne le mentionne pas –, mais il la troqua contre celle de Beauvais-sur-Matha (Charente-Maritime, arr. Saint-Jean d'Angély, cant. Matha) le 8 janvier 1489 (AOM 389, fol. 15v), avant d'être, plus tard, en 1488, puis en 1495, capitaine du château Saint-Pierre (Jean-Bernard de Vairre, « Le château Saint-Pierre et ses campagnes de construction », *Monuments Piot*, t. 89 (2010), p. 69-135 et particulièrement p. 110-115).

⁷⁷ Clisson, Loire-Atlantique, arr. Nantes, chef-lieu de cant. On ne possède pas les noms de tous les commandeurs à cette époque. De 1442 à 1451, ce fut fr. François du Boys, le futur prieur d'Aquitaine. En 1455, fr. Pierre Templerie était à la tête de cet établissement et il y est attesté durant plusieurs années. En 1475, fr. Guillaume d'Appelvoisin était commandeur de Villedieu, Clisson et Boisferré (Abbé Guillotin de Corson, *Les Templiers et les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem en Bretagne*, Nantes, 1902, p. 240).

⁷⁸ Cette commanderie se trouvait proche de Boisferré, dans la paroisse de la Blouère,auj. commune de Villedieu-la-Blouère (Maine-et-Loire, cant. Beaupreau, arr. Cholet).

⁷⁹ Boisferré et Villedieu étaient deux établissements presque toujours unis et souvent liés aussi à la commanderie de Clisson.

⁸⁰ Aujourd'hui Lavausseau, Vienne, arr. Poitiers, cant. Vouillé. Il y subsiste les restes d'une chapelle, fortement transformée.

⁸¹ Verruyes, Deux-Sèvres, arr. Parthenay, cant. Mazières-en-Gâtine.

⁸² À l'ouest de la chapelle et du logis disparu, reste un petit bâtiment, de plain-pied, abritant une cheminée et qui est au moins contemporain de la chapelle. Au sud et au sud-ouest de la chapelle subsistent deux corps, formant un L qui abritait granges et bâtiments d'exploitation de la commanderie, lesquels doivent pour partie remonter à l'époque du commandeur Charron.

⁸³ Une étude a été consacrée à cette commanderie par Claude-André Fougeyrollas, *Saint-Rémy de Verruyes, Deux-Sèvres (Commanderie hospitalière, 1208-1994)*, Niort, 1994, multigraphié, 244 p., mais l'essentiel de ce travail porte sur une période postérieure au XVI^e siècle.



Fig. 3 - Corps de bâtiment sud de la commanderie de Saint-Rémy (cl. JBV).



Fig. 4 - La chapelle de la commanderie de Saint-Rémy, vue de l'Ouest (cl. JBV).

Société de l'Histoire et du Patrimoine de l'Ordre de Malte

Si vous êtes intéressé par cet article et désirez l'acheter,
vous pouvez vous le procurer en nous contactant au

10, place des Victoires, 75002 Paris.

Téléphone : 01 42 96 48 36

Courriel : histoirepatrimoinemalte@gmail.com

LES SAPLANA, HISTOIRE D'UN « CLAN » FAMILIAL CATALAN ET DE SES LIENS AVEC L'ORDRE DE L'HÔPITAL (1412-1478)

Deux lignages de la société urbaine de Barcelone ont fourni à l'ordre de l'Hôpital plusieurs dignitaires au cours du XV^e siècle. Il s'agit des Gualbes et des Sapllana¹. Les premiers sont bien connus comme l'un des groupes familiaux les plus nombreux et prestigieux de la catégorie supérieure du patriciat urbain barcelonais, *les ciutadans honrats*, avec deux cents membres du lignage identifiés sur six générations. Certains d'entre eux se consacrèrent au grand négoce international et à la banque tout en occupant des postes de conseillers dans le gouvernement de la ville ou auprès de la monarchie. Cinq Gualbes, chevaliers de l'Hôpital, apparaissent à Rhodes et en Catalogne entre les premières années du siècle et 1480². La carrière de trois d'entre eux fut particulièrement brillante dans le cas de Lluís de Gualbes, sénéchal du Maître, Drapier à Rhodes, puis prieur de Catalogne, Gabriel, frère du précédent, Drapier, et Jaume de la Geltrú, cousin au troisième degré des précédents, capitaine du Château Saint-Pierre, commandeur de Cos et prieur de Catalogne. Si la solidarité entre les cinq Hospitaliers Gualbes fut évidente ils étaient néanmoins, à l'exception de Lluís et Gabriel issus de deux branches différentes du lignage et de plusieurs générations.

L'absence de notoriété des Sapllana, dont cinq chevaliers de l'Hôpital portant le patronyme, se distinguèrent dans l'Ordre à partir de 1412, nous a amené à nous informer sur les origines et les liens de parenté entre ces personnages. Il s'agit de Rafael Sapllana, qui fit carrière à Rhodes, devint Drapier du Couvent, puis prieur de Catalogne, de Pere Joan et Antoni Pere, commandeurs et receveurs du Trésor, l'un dans le prieuré de Catalogne et l'autre dans la *Castellania de Amposta*, de Jordi Sapllana, Bailli du *commercium* à Rhodes, et enfin de Nicolau,

sénéchal du Maître, grand commandeur de Chypre et Drapier.

Le patronyme Sapllana est fréquent en Catalogne mais, à la différence des Gualbes, avant le XV^e siècle, aucun personnage de ce nom ne semble avoir tenu un rôle majeur dans la société, l'économie ou la vie politique du Principat. Parmi la vingtaine de Sapllana dont nous avons trouvé mention dans les registres de la chancellerie royale ou dans des documents notariés figurent aussi bien des artisans (un fournier et un savetier) que des marchands de Valence et de Gérone, deux notaires, et quatre membres de la Trésorerie du roi. Mais nous avons clairement pu cerner la filiation de quatre de nos Hospitaliers, descendants sur deux générations d'Antoni Sapllana, *scriba* (écrivain ou secrétaire), également qualifié de notaire, auprès du viguier de Barcelone. Il s'agit de Rafael, Antoni Pere, Jordi et Nicolau. Plusieurs de leurs frères ayant développé des carrières civiles ou ecclésiastiques sont également bien documentés. Cette famille constituait, à la différence des Gualbes, un cercle restreint et étroitement uni par une grande solidarité et par une stratégie de carrières dans laquelle l'ordre de l'Hôpital occupait une place de choix. Ses origines étaient modestes et son essor fut soudain comme nous nous proposons d'en rendre compte. Pour Pere Joan Sapllana, commandeur de La Guardia Lada puis d'Orla, dans le prieuré de Catalogne, puis receveur du Trésor dans ce prieuré, nous n'avons pu établir aucun lien de parenté directe avec les quatre Hospitaliers descendant d'Antoni Sapllana, sans que toute relation lignagère plus ou moins éloignée soit évidemment exclue. Ce commandeur se distingua en prenant pleinement partie contre le roi Jean II lors de la longue guerre civile catalane (1462-1472) alors que le groupe familial qui nous intéresse soutenait fermement le monarque. Pere Joan Sapllana restera donc à l'écart de cette étude.

1) Le père et les frères du prieur Rafael Sapllana

Un personnage peu documenté et assez mystérieux est à l'origine de nos quatre Hospitaliers. Cinq documents de la chancellerie royale nous renseignent entre 1396 et 1413 sur Antoni Sapllana tour à tour qualifié de *scriba*, c'est-à-dire d'écrivain, disons plutôt secrétaire, et de

¹ Les sources manuscrites citées en abrégé sont les suivantes. ACA AGP : Archives de la Couronne d'Aragon, Archives du Grand Prieuré, Barcelone; ACA RC : Archives de la Couronne d'Aragon, Registre de Chancellerie Barcelone; AHCB : Archives Historiques de la Cité de Barcelone; AHPB : Archives Historiques des Protocoles de Barcelone (notariat); AOM : Archives de l'Ordre de Malte, La Valette; ASV : Archives secrètes du Vatican, Rome.

² Voir *Prier et combattre, Dictionnaire européen des ordres militaires au Moyen Âge*, dir. Nicole Bériou et Philippe Josserand, Paris, 2009, éd. Fayard, pp. 402-403 et P. Bonneaud, « Un débouché fréquent pour les cadets des différentes aristocraties catalanes : étude sur 283 chevaliers catalans de l'Ordre de l'Hôpital au XV^e siècle (1396-1472) », *Bulletin de la Société de l'Histoire et du Patrimoine de l'Ordre de Malte*, n° 23, 2009, pp.4-35.

notaire à la cour du viguier de Barcelone³. Les viguiers étaient de hauts officiers du roi qu'ils représentaient dans les villes et leurs circonscriptions du domaine royal. Pour l'exercice de leurs importantes fonctions qui étaient judiciaires, de police et administratives, ils étaient assistés d'une cour qui comportait entre autres fonctionnaires un ou plusieurs *scribas* et un notaire qui établissaient les actes de toutes natures qui s'avéraient nécessaires. La plupart de ces actes entraînaient une rémunération pour ceux qui les émettaient.

Antoni Sapllana appartenait donc au monde professionnel apprécié de l'écrit. Dans la société urbaine de Barcelone au début du XV^e siècle les notaires et « écrivains » faisaient partie de ce que l'on appelait la *ma mitjana* (la « main moyenne »), c'est-à-dire la catégorie sociale intermédiaire entre le patriciat constitué de *ciutadans honrats*, rentiers, qui contrôlaient le gouvernement de la ville, et la masse des petits métiers, la *ma menor*. Dans la *ma mitjana*, au même niveau que les « écrivains » et notaires, figuraient les marchands, les drapiers, mais aussi les chirurgiens et les barbiers. À partir de 1414, les catégories urbaines passèrent à Barcelone au nombre de quatre, les marchands occupant le deuxième rang. Le troisième groupe auquel appartenait Antoni Sapllana, celui des « artistes et notaires », ne jouissait pas, à priori, du statut et de la considération qui facilitaient l'ascension sociale vers la chevalerie ou le patriciat urbain, ni l'accès à des dignités et à de hautes fonctions politiques⁴.

Cependant, le notaire Sapllana faisait figure de riche parvenu. Le 18 août 1414, le *Dietari o llibre de jornades de Jaume Safont*, journal établi par le notaire de la *Generalitat* de Catalogne pour rapporter les faits et événements les plus marquants, informe de la mort du « discret Antoni Sapllana, notaire et premier écrivain de la cour de l'honorable viguier de Barcelone, qui avait affirmé ladite charge d'écrivain et en était devenu très riche »⁵. Notre notaire avait su devenir rentier en louant son office au prix le plus fort. Mais il avait aussi réussi à obtenir du roi Ferdinand I^{er} l'accès de deux de ses fils, Joan et Rafael, à l'Hôtel du prince héritier, pour le premier et à l'ordre de l'Hôpital comme frère chevalier, pour le second⁶.

La raison et la manière qui lui permirent d'ouvrir la voie pour ses deux fils à une telle promotion sociale nous sont inconnues. Les circonstances de l'accès au trône du roi d'Aragon, Ferdinand I^{er}, en 1412, et les difficultés des premières années de son règne ne sont peut-être pas étrangères à cette réussite, mais ce n'est là qu'une

hypothèse. Après la mort sans descendant de Martin I^{er} en 1410, à l'issue d'une longue période de négociation et de troubles armés, un collège de neuf représentants des trois principaux composants de la Couronne d'Aragon, l'Aragon, la Catalogne et Valence, avait choisi comme successeur un prince castillan, Ferdinand, dit d'Antequera, parmi plusieurs autres postulants. Ferdinand n'avait ménagé ni l'argent ni l'intervention armée pour monter sur le trône. Il avait eu aussi l'appui du pape aragonais Benoit XIII réfugié dans les territoires de la Couronne pendant les dernières années du schisme pontifical. Une fois couronné, Ferdinand avait ensuite dû faire face au soulèvement de son principal opposant, le comte Jacques II d'Urgel auquel il avait été préféré. Dans une intervention auprès de Benoit XIII en faveur de l'Hospitalier Rafael Sapllana pour l'obtention de la commanderie de Barcelone en 1413, l'infant Alphonse, prince héritier, invoquait les grands services rendus au roi Ferdinand par Antoni Sapllana sans que la nature, probablement liée à la richesse du notaire, nous soit connue⁷.

Cinq fils d'Antoni Sapllana nous sont connus : Francesc, Joan, Rafael, Gabriel et Antoni que nous nous proposons d'évoquer rapidement en abordant cependant plus longuement la carrière de Rafael dans l'ordre de l'Hôpital.

Francesc, l'aîné des fils, est peu documenté. À sa mort son père en avait fait l'héritier principal (l'*hereu*) de sa fortune, situation qui entraîna plusieurs procès de la part de ses frères à son encontre, mais il décéda avant 1421 et son frère cadet Joan revendiqua son héritage en même temps que celui de leur père⁸.

Joan, le second fils, incarne pleinement l'ascension sociale de la famille dans la société civile grâce à l'appui du roi Alphonse V, le Magnanime, fils et successeur de Ferdinand I^{er}. Au cours de son long règne (1416-1458), ce monarque eut besoin de faire appel à tous les secteurs de la société catalane pour mener à bien sa grande entreprise, la conquête du royaume de Naples, dont les étapes s'étendirent entre 1421 et 1443. En récompense des services que le notaire Antoni Sapllana avait rendu à son père, Alphonse, alors qu'il n'était encore que prince héritier, avait accueilli le jeune Joan Sapllana parmi les membres de son Hôtel, tour à tour comme *tallador* (découpeur des viandes) en 1412⁹, écuyer¹⁰, *Super cocum* (maître des cuisines) de la reine Marie¹¹, puis *cambrer* (chambrier) en 1420. Il est alors qualifié de damoiseau en attendant un an plus tard de l'être comme chevalier¹².

⁷ ACA RC 2539, fol. 72v-73r.

⁸ ACA RC 2377, fol. 101v. ; ACA RC 2737, fol. 70v-71r; ACA RC 2609, fol. 32r; ACA RC 2783, fol. 13rv.

⁹ A. Arago Cabañas, « La corte del infante don Alfonso, 1412-1416 », *IV Congreso de Historia de la Corona de Aragón; Actas y comunicaciones*, II, Majorque, 1955, p. 289.

¹⁰ ACA RC 2539, fol. 72v-73r.

¹¹ ACA RC 2609, fol. 32r.

¹² ACA RC 2568, fol. 57r; ACA RC 2783, fol. 13rv.

³ AHCB inventaris I, fol. 58r, ACA RC 2174, fol. 12r, ACA RC 2354, fol. 4v, ACA RC 2539, fol. 72v-73r, ACA RC 2359, fol. 6v.

⁴ *Historia de España y America, social y economica*, dir. J. Vicens Vives, Barcelone, 1972, Vol. II, p. 162.

⁵ *Dietari o llibre de jornades de Jaume Safont*, Barcelone, 1992, éd. de la Fundació Noguera.

⁶ ACA RC 2539, fol. 6v et 72v-73r, voir *infra* pp 38 et 40.

Société de l'Histoire et du Patrimoine de l'Ordre de Malte

Si vous êtes intéressé par cet article et désirez l'acheter,
vous pouvez vous le procurer en nous contactant au

10, place des Victoires, 75002 Paris.

Téléphone : 01 42 96 48 36

Courriel : histoirepatrimoinemalte@gmail.com

PHILIBERT DE FOISSY, GRAND PRIEUR DE CHAMPAGNE ET LIEUTENANT DU ROI SUR LES GALÈRES

La jeunesse

Cet article est la suite de celui intitulé « *La tombe de Philibert de Foissy, grand prieur de Champagne* » paru dans le précédent bulletin pages 53 à 60. Par souci de cohérence, nous avons choisi de mettre dans le même bulletin deux études sur les pierres tombales de l'église de Voulaines¹. Ceci explique que cette étude sur Foissy ait commencé par la description de sa tombe.

Reçu dans l'Ordre en 1560, il séjourna probablement à Malte les années suivantes et y fit ses caravanes comme devaient le faire tous les jeunes chevaliers. La situation y était tendue, l'Ordre se préparant fébrilement à soutenir une attaque des Turcs jugée inévitable. En 1565, année du décès de son frère Robert², il participa au siège de Malte mais, mis à part son nom cité dans la liste des chevaliers vivant à la fin du siège³, on ne sait ce que fut sa conduite ; en tous les cas, il n'a pas réalisé d'actions d'éclat ayant laissé des traces dans les chroniques de l'époque, à moins que les narrateurs du siège n'aient eu les yeux fixés sur de plus hauts personnages. Le chapitre prieural de Voulaines du 29 novembre 1568⁴ le désigne comme procureur avec André de Saulcieres de Tenance, commandeur de Chalon, et Jehan de Damas, commandeur de La Romagne, pour assister au chapitre général de Malte du début de 1569, chapitre durant lequel l'autorisation est donnée aux langues d'imposer sur leurs biens trois ou quatre mille écus pour édifier leur auberge, la Valette (la cité neuve) étant en pleine construction⁵. Ce chapitre montre aussi que la crainte est à nouveau forte d'une attaque de l'armée turque sur Malte. En effet toutes les nouvelles du Levant concordent pour annoncer la préparation par Selim II d'un nouveau siège. C'est pourquoi, au chapitre prieural de Voulaines de cette

année-là, « *le grand prieur a exhibé une citation seellée en plomb, emanant de Monsgr Reverendissime et son conseil, a Malthe, par laquelle il est commandé a Malthe les commandeurs et chevaliers d'estre et comparoir aud. Malthe dedans le temps contenu en lad. citation*⁶ ».

Mais en France où la situation est pire qu'à Malte (c'était en réalité Chypre qui était visée par les préparatifs guerriers qui faisaient si peur aux chevaliers et la citation est annulée), les commandeurs répondent au grand maître que les guerres sont quasi partout, que l'amiral de Coligny, ennemi de la religion, bloque tous les passages entre Lyon et Dijon et qu'ils ne peuvent donc se rendre à Malte.

Foissy participe aux tâches habituelles du prieuré, il est parmi les commissaires désignés pour faire les preuves de George de Mandres et aussi pour vérifier les améliorissements de la commanderie de Marbotte. Il pense bien entendu à sa carrière dans l'Ordre et, en 1572, il tente vainement d'obtenir les commanderies de Libdeau et Xugney⁷, mais la mort subite de Jean de Damas le met un an plus tard en possession de celle de La Romagne. Ce qui est un bel exploit : en effet la commanderie de La Romagne est une des plus riches du prieuré de Champagne, et l'obtenir à moins de 35 ans est tout à fait remarquable pour un chevalier qui n'a pas de protecteur puissant dans ou même en dehors de l'Ordre ; mais il faut toutefois remarquer que les importantes pertes humaines dues au siège de Malte en 1565, à la déroute du commandeur Saint Clément en 1570, et à la bataille de Lépante en 1571, avaient creusé les rangs des commandeurs et favorisaient les promotions.

En avril 1575, il est à Malte où il a un différend avec Louis Platamone suffisamment grave pour que la *Magna Curiae Castellaniae* enquête sur ses propos⁸. Ce ne sera pas la seule fois dans sa vie que sa liberté de parole lui vaudra des ennuis judiciaires, ennuis qui pourront même aller jusqu'à l'emprisonnement. En sus de La Romagne, Monsieur de Chamesson⁹ a été pourvu, avant le

¹ L'autre article était de Jean-Bernard de Vaivre : *Le gisant de Fr. Hélie du Bois, prieur de Champagne et commandeur de Chalon de l'Ordre des Hospitalier*.

² Livre de prière de Jacques de Foissy, manuscrit Ms 1474, bibliothèque de Troyes, f° 1, r°.

³ Francisco Balbi de Corregio, *La verdadera relacion de todo lo que el anno de M.D.LXV ha succedido en la isla de Malta, de antes que llegase l'armada sobre ella de Soliman gran Turco. Hasta que llegó el socorro postrero del Rey catholico nuestro señor don Phelipe següdo deste noble*, 1568, p. 124.

⁴ Ce qui concerne les chapitres de Voulaines est tiré de : ADCO., 111 H/R 219, Tome 2 : 1564-1672.

⁵ Ce qui concerne Malte dans ce passage est tiré de : *Histoire des chevaliers de l'ordre de St. Jean de Hierusalem*, Giacomo Bosio, Jean Baudoin, Pierre de Boissat, 1643, p. 614 et suiv.

⁶ ADCO., 111 H/R 219, tome 2 : 1564-1672, f° 61v°.

⁷ *Catalogue of the records of the Order of St. John of Jerusalem in the Royal Malta Library*, compiled by Ant. Zammit Gabarretta and Jos. Mizzi, Part 4, p. 642, NLM, arch 93, liber conciliorum, f° 90v.

⁸ *Catalogue of the records of the Order of St. John of Jerusalem in the Royal Malta Library*, Ant. Zammit Gabarretta, Jos. Mizzi, Part 4, p. 701, arch arch 93, p. 642, Arch 93, liber conciliorum (f° 48v).

⁹ Sauf précisions contraires, Mr de la Romagne, Mr de Chamesson, Mr le grand prieur, sont différentes appellations utilisées pour parler de Philibert de Foissy.



Fig. 1. - La commanderie de Bellecroix (Cl. JBV).

25 avril 1576 de la commanderie de Bellecroix¹⁰, cette dernière étant auparavant à Guillaume de Malain ; dès l'année suivante, une visite des commanderie de La Romagne et Craez¹¹ est décidée pour vérifier ses améliorissements, visite dont je n'ai malheureusement pas retrouvé le texte.

Cette même année, il est député aux États de Bourgogne¹² auxquels il se rend, emportant avec lui la somme de « *cens quarente cinq livres en deux cens testons d'or*¹³ ». Lors de cette assemblée, les États exposent qu'à Blois, en 1576, le roi n'a pas encore satisfait leurs demandes et décident donc de nommer trois députés de chaque Ordre pour aller plaider leur cause. Foissy fait partie des députés de la noblesse, aux côtés de Messieurs de Montperroux et de Rochebaron, à qui le roi réplique qu'il a entendu leur requête, et y répondra en

envoyant une personne particulière à la reprise des États en octobre, ceux-ci s'étant interrompu en l'attente de la réponse royale.

Dans le même temps, Foissy s'oppose à André de Saulcieres, au sujet de la pension qu'il doit lui payer sur la commanderie de La Romagne, dont les revenus sont réduits par les sommes à verser aux gens de guerre¹⁴.

En 1580, il est receveur général de l'Ordre¹⁵. En février, il est présent à l'assemblée de la noblesse convoquée par monsieur de Dinteville à Chaumont¹⁶. Cette même année, le duc de Mayenne, dont la famille de Foissy est proche, part en Dauphiné¹⁷ faire la guerre aux protestants. Philibert le suit, accompagné d'au moins un de ses frères, abandonnant pour un temps le service de l'Ordre pour le service du roi. Le récit du siège de la Mure¹⁸, met en scène Philibert au cours d'une

¹⁰ Lors d'un acte notarié, Foissy est dit commandeur de La Romagne et de Bellecroix. (ADCO., inventaire 134, p. 566).

¹¹ Il faut probablement lire la Croix pour Bellecroix. (NLM., 95 f°12).

¹² Le commandeur de la Romagne est bien présent cette année-là aux États, d'après *La Noblesse aux états de Bourgogne : 1350 à 1789*, Par Henri Beaune et Jules d'Arbaumont, mais ils font une erreur sur le nom, précisant qu'il s'agit de Louis d'Esguilly, qui n'est plus commandeur de la Romagne depuis 1570.

¹³ ADCO., compte n° 2, 115 H/R 1898, f° 61.

¹⁴ NLM., 95, f° 2

¹⁵ ADCO., Inventaire 134, p. 363.

¹⁶ « Correspondance inédite de M. de Dinteville » dans *Revue de Champagne et de Brie*, 1878, tome IV, E. de Barthélemy, p. 247.

¹⁷ H. Drouot, *Mayenne et la Bourgogne*, Paris, 1937, tome 1, p. 103.

¹⁸ *Bulletin d'Archéologie et de statistique de la Drôme*, tome 2, 1867 : « Le siège et prinse de la Mure par Monsieur le Duc de Mayenne en l'année 1580 », d'après le Sieur de Blanieu, Guillaume du Rivail, p. 337_

Société de l'Histoire et du Patrimoine de l'Ordre de Malte

Si vous êtes intéressé par cet article et désirez l'acheter,
vous pouvez vous le procurer en nous contactant au

10, place des Victoires, 75002 Paris.

Téléphone : 01 42 96 48 36

Courriel : histoirepatrimoinemalte@gmail.com

L'ORDRE DE SAINT JEAN DE JÉRUSALEM ET LES MALTAIS

II. L'AFFAIRE DU CAPITAINE DE LA NUIT (1770)

Pinto régnait depuis 29 ans, ayant ruiné toutes les espérances les plus folles de parvenir au grand magistère, tant de la part des baillis de Saint-Simon et de Tencin que du prince de Conti. Il était alors âgé de 89 ans et, contrairement à ce qu'écrivait La Rochefoucauld, parvenu à un âge où il ne pouvait guère plus donner de mauvais exemples, il se gardait bien de donner de bons conseils. Sa gestion financière de l'Ordre n'avait eu de pire que sa gestion morale et le Couvent, au grand dam des plus pieux des chevaliers comme du pape, ne valait guère mieux que les Cours européennes où l'immoralité était de mode.

La décomposition de l'autorité magistrale et la disparition progressive de la cohésion de l'Ordre étaient observées, sans indifférence, par les divers acteurs politiques européens, certains pour s'en réjouir, d'autres pour s'en soucier, mais assurément moins par amour de l'Ordre que pour ce que Malte représentait pour eux.

En 1761, le Sultan imputa à Malte la malencontreuse prise de son vaisseau amiral par des esclaves et l'Ordre dut faire face aux énormes frais d'une citation générale¹. À peine l'affaire fut-elle réglée que le Couvent se divisa sur l'obligation que Naples lui fit, dès 1763, de supprimer les jésuites. Enfin, à partir de 1765, la crise frumentaire qui accablait l'Europe acheva d'aggraver la catastrophique situation du Commun Trésor et d'exaspérer les esprits.

Cinq Grand Croix et le lieutenant du Grand Commandeur signèrent, en juillet 1766, une lettre de représentation demandant au grand maître d'évoquer sa politique en Conseil. La séance fut mouvementée et les contestations vives² : l'Université³ de La Valette avait emprunté deux millions d'écus, la marine de l'Ordre était quasiment anéantie et le gouvernement se livrait à des pratiques délictueuses. Cinq baillis⁴ réussirent à organiser en Conseil une majorité opposée à la politique du grand maître. Pinto, estimant que ces critiques attentaient à ses droits souverains, s'opposa à ce que la discussion fût suivie d'un vote. Les jeunes chevaliers se cabrèrent,



Capitaine des galères.

refusant ce qu'ils considèrent comme un abus d'autorité et soixante-dix d'entre eux s'assemblèrent après-dîner dans les Jardins supérieurs de La Valette.

Or ce fut dans cette atmosphère particulièrement délétère pour le pouvoir magistral que survint l'affaire du Capitaine de nuit, dont l'importance me paraît extrême pour l'histoire de Malte et des Maltais.

Il y avait à Malte, un chevalier provençal, Paul Joseph Marie de Pins⁵, ivrogne notoire dont la famille avait obtenu du roi la relégation pendant six ans dans son château et qui, depuis son élargissement à la demande de Choiseul qui l'estimait suffisamment puni, vivait dans les faubourgs de La Valette, le Borgo Vilhena, aujourd'hui Floriana, « avec des gens de bas étage »⁶, fréquentant surtout les tavernes et les maisons de passes.

¹ L'équivalent d'une mobilisation générale des chevaliers qui devaient se rendre immédiatement en Couvent.

² Ministère des Affaires étrangères, Paris (puis MAE) ; Correspondance politique (puis CP) Malte 12, n° 57, des Pennes à Choiseul, Malte, 18 août 1766.

³ L'*Università* était la municipalité ; elle avait notamment un rôle bancaire.

⁴ Belmont, Escudero, Escallar, Pfÿffer et Schauenbourg.

⁵ Né le 2 juillet 1741, il avait été reçu dans la Langue de Provence le 6 décembre 1754.

⁶ MAE ; CP Malte 13, n° 136, des Pennes à Choiseul, Malte, 12 février 1770.



Plan de La Valette (à gauche) et du nouveau Borgo Vilhena (à droite).

Or, dans l'une d'elles, la nuit du 6 février 1770, éclata une rixe. Le Capitaine des sbires, Raphael Zammit, survenu avec ses hommes, fut menacé par le chevalier, pris de boisson. De Pins fut arrêté, malmené⁷ et conduit, lié et garrotté, dans les prisons publiques. Le lendemain matin, il fut présenté à la Castellanie, tribunal laïque, où il fut retenu comme criminel, durant quatre heures.

Pinto averti presque aussitôt, ordonna le transfert de Paul de Pins au fort St Elme, par son Maître écuyer, persuadé que le Capitaine n'avait pas reconnu le chevalier parmi la populace. Or, contre toute attente, il s'avéra que le policier l'avait tout de suite identifié et qu'il avait voulu lui donner une leçon. Cet événement fit une sensation prodigieuse, car, depuis que l'Ordre était établi dans l'île, aucun Maltais n'avait osé porter la main sur un chevalier⁸.

Face à l'indignation du Couvent⁹, Pinto, sur l'instance du Pilier de la Langue de Provence, fit libérer de Pins dans la nuit et ordonna que le Capitaine fût conduit à la prison criminelle et condamné à la peine des galères à vie.

⁷ Malte, Archives de la cathédrale, Mémoires de l'Inquisiteur, vol. 20, f° 68 r°, *Ragionamento o sia ristretto di considerazioni varie riguardanti il caso seguito in persona del Nobile de Pins li 6 febbraio*. Les sbires lui lancèrent des pierres, le menacèrent de leur pistolet, lui donnèrent des coups de pied aux fesses, le lièrent comme un malfaiteur, puis le retinrent, les fers aux pieds, dans la maison du Capitaine, avant de le conduire, publiquement garrotté, dans les prisons de la Castellanie, où il fut enfermé dans l'une des plus abjectes cellules secrètes.

⁸ MAE ; CP Malte 13, n° 136, des Pennes à Choiseul, Malte, 12 février 1770.

⁹ Malte, Archives de la cathédrale, *doc. cit.*, ff° 64-72. Certains baillis écrivirent à l'Inquisiteur sur cette affaire, profitant de l'occasion pour critiquer le gouvernement de Pinto et mettre en cause ses capacités à gérer les finances de l'Ordre et à maintenir la qualité de ses défenses militaires.

Or, loin de calmer l'agitation comme l'espérait le grand maître, cette décision accrut la fermentation en Couvent. Les jeunes chevaliers s'assemblèrent aux Jardins supérieurs de La Valette et les Piliers des sept Langues, pour tenter de calmer la fronde, allèrent au Palais pour demander à Pinto que le coupable fût publiquement fouetté à la porte de chaque Auberge. Mais à peine étaient-ils entrés que la fermentation devint sédition¹⁰ : les chevaliers en colère, menés par les baillis Escudero, de Belmont et de Rohan¹¹, s'assemblèrent devant le Palais et menacèrent d'y mettre le feu, si le grand maître ne leur donnait pas satisfaction. Pinto accéda à la demande de fustigation et, une heure après, le bourreau appliquait la sentence devant chaque Auberge.

Or, les meneurs, Rohan en tête, avaient espéré un refus, soit pour pousser le vieillard à l'abdication, soit pour montrer au pape et aux souverains son incapacité à gérer l'Ordre. Cette satisfaction donnée à leur demande leur coupait donc l'herbe sous le pied. Ils tentèrent alors de déstabiliser Pinto par la calomnie, l'accusant d'avoir en réalité manigancé l'arrestation du chevalier de Pins. Pour le malheur des baillis séditieux, les Piliers comprirent assez rapidement qu'ils voulaient les manipuler et ils s'en désolidarisèrent.

Rohan et Belmont ne s'avouèrent pas battus pour autant et, le 11 février, ils firent circuler une pétition, très critique à l'égard du gouvernement magistral, pour récla-

¹⁰ Archives nationales, Paris (puis ANP) ; M 958, n° 139, Prépaud à Cibon, Malte, 20 avril 1770.

¹¹ Le futur grand maître venait de revenir à Malte après avoir échoué à obtenir l'ambassade de Paris que lui destinait Pinto, mais que Louis XV avait promise à Fleury pour prix de son action dans l'affaire du vaisseau amiral ottoman.

Société de l'Histoire et du Patrimoine de l'Ordre de Malte

Si vous êtes intéressé par cet article et désirez l'acheter,
vous pouvez vous le procurer en nous contactant au

10, place des Victoires, 75002 Paris.

Téléphone : 01 42 96 48 36

Courriel : histoirepatrimoinemalte@gmail.com

BIBLIOGRAPHIE

Alain Demurger, *Les Hospitaliers, de Jérusalem à Rhodes 1050-1317*, Paris (Tallandier), 2013, 574 p.

Depuis la parution du livre novateur de Joseph Delaville Le Roulx, *Les Hospitaliers en Terre sainte et à Chypre, 1100-1310*, Paris, 1904, la période de l'histoire de l'Ordre des Hospitaliers antérieure à son arrivée à Rhodes n'avait guère été l'objet d'études complémentaires en langue française, du moins jusqu'à la publication du livre *Aux origines de l'Ordre de Malte*, Bruxelles, 1995, d'Alain Beltjens et de ses multiples études ultérieures sur des points particuliers, constituant une des bases fondamentales sur le sujet. Le sujet avait en revanche retenu l'intérêt d'historiens anglo-saxons, au premier rang desquels Jonathan Riley-Smith, dont l'ouvrage *The knights of St John in Jerusalem and Cyprus c. 1050-1310*, paru à Londres en 1967 apporta un éclairage nouveau sur les deux siècles et demi de la vie de l'Ordre en Terre sainte, puis sur l'île des Lusignan. Bien qu'essentiellement centrés sur le quatorzième siècle, les innombrables travaux d'Anthony Luttrell n'ont cependant pas méconnu les questions touchant la fondation de cet Ordre, apportant graduellement des précisions notables sur ses origines et suscitant des recherches importantes d'autres historiens, surtout de langue anglaise. S'étant spécialisé depuis des décennies sur l'histoire, relativement courte, du Temple, dont il est devenu l'un des meilleurs connaisseurs, Alain Demurger a voulu relever le défi et vient de publier un gros livre sur les Hospitaliers, de Jérusalem à Rhodes. Il s'agit d'une initiative méritoire, de nature à donner aux lecteurs francophones une synthèse des connaissances actuelles sur la première période de la vie de cette institution.

Outre les travaux précités, l'auteur disposait d'abord d'un instrument de travail remarquable, le *Cartulaire général de l'Ordre des Hospitaliers de S. Jean de Jérusalem (1100-1310)*, du au labeur inlassable de Joseph Delaville Le Roulx, publié, en quatre gros volumes à Paris entre 1894 et 1906. M. Demurger a choisi comme *terminus ad quem* de son ouvrage la date de 1317. Celle de 1310, souvent préférée par ses prédécesseurs, était d'ailleurs tout aussi arbitraire, car c'est en réalité au début de l'été 1306 que le maître Foulques de Villaret entreprit, à la suite d'un contrat avec Vignolo de Vignoli, la première campagne militaire pour implanter l'Ordre à Rhodes. L'an 1310 marque la maîtrise, totale depuis la seconde partie de l'année précédente, de l'ensemble de l'île. Sans doute poussé par son tropisme templier, M. Demurger a préféré s'arrêter en 1317, lorsque Villaret est déposé et remplacé, provisoirement, par fr. Maurice de Pagnac mais, surtout, semble-t-il, à cause de la remise de certains des biens du Temple à l'Hôpital. Ceci étant, il aurait été, en ce cas, tout aussi légitime de retenir l'année 1318, car ce ne fut que le 6 mars 1318 qu'intervint la transaction définitive pour fixer la part de la fortune des Templiers qui revenait au roi de France Philippe le Long et notamment pour régler les difficultés auxquelles avaient donné lieu la convention du 21 mars 1313, celle du 14 février 1316 et l'arrêt du Parlement du 11 octobre 1317¹. Plusieurs autres précisions touchant à la chronologie peuvent d'ailleurs être apportées à ce gros livre, comme la date, donnée dès l'avant-propos, de la levée du siège de Rhodes par les Turcs en juillet 1480, opération qui n'eut lieu qu'un mois plus tard...

Il est surtout regrettable que le premier chapitre soit intitulé les *Miraculæ*, alors que chacun sait que si l'on a, longtemps, développé dans des textes latins destinés à magnifier les origines de l'Ordre, des légendes sur de prétendus *miracula* (pluriel de *miraculum*) pour expliquer ses origines, on ne saurait leur donner caution aujourd'hui. Ce lapsus, plusieurs fois repris dans les chapitres suivants, est d'autant plus dommage que les considérations développées par l'auteur sur ce point sont tout à fait fondées.

S'agissant des origines, s'appuyant sur une bibliographie assez ample, Alain Demurger expose les deux thèses les plus vraisemblables sur la date à laquelle Maurus, marchand d'Amalfi, aurait, d'après l'archevêque Guillaume de Tyr, auteur d'une histoire d'Outremer, fait construire un monastère et un hospice à Jérusalem. Il résume la thèse

développée par Alain Beltjens dans son livre précité et celle résultant des analyses d'Anthony Luttrell. Selon la première, la construction d'un monastère par les Amalfitains se serait situé entre 1048 et 1063, tandis que la seconde privilégierait « une date un peu antérieure à 1071 ». Les arguments en faveur de l'une et l'autre de ces chronologies sont présentées de manière équilibrée. Si ce n'est qu'Alain Beltjens, revenant plusieurs années après la publication de son livre sur la période de fondation, a notablement modifié sur ce point son analyse initiale – ce qui a échappé à l'auteur – en proposant une datation qu'il se situe entre 1063 et 1071². Cette période plus resserrée se fonde sur le fait que le quartier de Jérusalem où sont situés Saint-Sépulcre, maison du patriarche et couvent des chanoines du Saint-Sépulcre n'a été concédé aux Chrétiens de Jérusalem qu'en 1063, année où furent achevées les murailles de ce secteur, abandonné par les Musulmans qui investirent alors les trois autres quartiers de la ville³. À cet égard, on ne peut qu'insister sur le témoignage d'Aimé du Mont-Cassin, moine bénédictin, auteur de *l'Ystoire de li Normant*, achevée en 1080, rédigée en latin et dont le texte original a certes disparu, mais connu par une traduction en langue française du XIV^e siècle. Cette chronique, qui relate l'histoire des Normands en Italie méridionale au XI^e siècle, comporte une précision d'un intérêt capital, s'agissant de Maurus : « un noble homme de Malfe [Amalfi], loquel se clamoit maurus, habitoit ad Amalfe; liquel Dieu tout puissant lo avoit fait ricche et lui avoit donné .VI. filz, de liquel lo plus grant se clamoit Panthelo... et estant en salerne fist molt de consolation, et donnoit solde a ceuz qui alloient au saint sepulcre en Jherusalem, ou lo verace Jshu-Crist avoit esté; ceauz recevoit en sa maison et lor donoit lor toutes les choses necessaires, et lor aidoit a complir lor veage liquel avoient commencé a faire; et avoit fait cert hospital en Anthioce et en Hierusalem, o la helemosine de sa richesse les sustenoit⁴ ». Or, sachant que Maurus se retira au monastère du Mont-Cassin en 1071, c'est donc avant cette date, et après 1063, qu'il faut placer l'édification par lui de l'hospice qui constitua le premier siège de l'institution. M. Demurger opte cependant finalement pour une chronologie longue, privilégiant le rôle de Panthaléon, fils de Maurus, pour la construction de l'hôpital, l'estimant « conciliable avec celle, sans date, de Guillaume de Tyr ». Ce dernier chroniqueur rapporte que les Amalfitains obtinrent en exécution des ordres du prince [i.e. le calife] un terrain qui fut jugé suffisant pour les bâtiments à construire et ils édifièrent, grâce à l'argent offert par les commerçants, un monastère, à un jet de pierre devant la porte de l'église de la Résurrection... ajoutant tous les bâtiments qui pouvaient se révéler utiles pour le service des moines et l'exercice de l'hospitalité envers les gens de leur nation : « Designatur ergo eis de mandato principis, qui sufficiens videbatur ad construenda necessaria locus, sumptaque a negotiariibus quasi per symbolum pecunia, ante januam ecclesie Dominicæ Resurrectionis, quamtuū vix lapidis jactus est, monasterium erigunt... simul cum et iis officinis quæ ad usus monachorum et et suæ gentis hospitem susceptionem poterant aliquam præstare commoditatem⁵ ».

La vieille *chronique d'Amalfi*⁶ rapporte d'ailleurs, à propos du voyage que Jean, archevêque d'Amalfi, effectua en Terre sainte en 1082, qu'il

² Alain Beltjens, « Quelques précisions sur le berceau de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem », *Studi Melitensi*, t. XI (2003), p. 22-29.

³ Guillaume de Tyr, *Chronique*, livre IX, chapitre 18, dans *Corpus Christianorum Continuatio Mediaevalis* LXIII, éd. R.B.C. Huygens, Turnhout, 1986, lignes 24 à 36 : « [...] designatam muri partem [...] compleverunt anno ab incarnatione Domini 1063 [...] Habitaverant sane usque ad illum diem [1063] promiscue cum fidelibus Sarraceni, sed ab ea hora, audita iussione principali, ad alias civitatis partes de necessitate se contulerunt, quarta predicta fidelibus sine contradictione relicta. »

⁴ *Ystoire de Li Normant par Aimé évêque et moine au Mont-Cassin*, éd. Abbé O. Delarc, Rouen, 1892, p. 319-320.

⁵ Guillaume de Tyr, *Historia rerum in partibus Transmarinis gestarum*, Abbé Migne, *Patrologiæ cursus completus, series secunda*, t. CCI, Petit-Montrouge, 1855, livre XVII, chapitre V, cité par A. Beltjens, *Aux origines*, p. 405.

⁶ Ferdinando Ughelli, *Italia sacra, sive de episcopis Italiae et insularum adjacentium, rebusque ab eis præclare gestis...*, Venise, 1717-1722.

¹ Léopold Delisle, *Mémoire sur les opérations financières des Templiers*, Paris, 1899, p. 234-238.

Société de l'Histoire et du Patrimoine de l'Ordre de Malte

Si vous êtes intéressé par cet article et désirez l'acheter,
vous pouvez vous le procurer en nous contactant au

10, place des Victoires, 75002 Paris.

Téléphone : 01 42 96 48 36

Courriel : histoirepatrimoinemalte@gmail.com